

Le 14 mars 2019 s'est tenue la 2ème audience du dossier numéro 6 de la victime Anis Farhani devant la chambre criminelle spécialisée en justice transitionnelle de Tunis 1. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de Tunis par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 23 mai 2018.

Un représentant d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présent en qualité d'observateur. Il a pu accéder à la salle d'audience numéro 1 du tribunal de première instance de Tunis 1.

Lieu : TPI tunis 1

Date : 14 mars 2019 ; 14h

- **Accusés et qualité au moment des faits :**
- Jalel ben farhat Boudrigua, Directeur général de la brigade de l'ordre public
- Abd el Baset Ben Mabrouk, agent de sécurité
- Lotfi Zouaoui
- Adel Ben Abdelmajid Ennouiri
- Ahmed Friaa, Ministre de l'intérieur
- Rafik Ben Mohamed Ben El Haj Kassmi, Ministre de l'intérieur (prédécesseur de Friaa)
- Zine El Abidine Ben Ali, Président de la république

Parties civiles :

- Famille de Anis Farhani
- Chokri Ben Khedher
- Kamel Torkhani
- Mohamed Ben Taieb

Résumé des faits :

Les faits se sont déroulés à Lafayette, à la rue de Cologne (ou rue Colonia). Le 13 Janvier 2011, Anis Farhani, 23 ans, a décidé de rejoindre les protestataires qui se déployaient dans les rues de la capitale depuis quelques jours. C'est alors qu'il a été pris pour cible par le membre d'un escadron des Brigades de l'ordre public et a été atteint à la jambe. Le lendemain, Anis Farhani décéda d'une hémorragie interne ayant entraîné une asphyxie cérébrale.

La cour d'appel militaire de Tunis a prononcé un non-lieu dans le procès en 2014, estimant qu'il n'y avait pas eu de « preuves » formelles d'un ordre émanant du ministère de l'Intérieur pour tirer sur les manifestants ce jour-là.

Charges :

Homicide volontaire

Atmosphère générale

L'audience de la victime Farhani a commencé avec une heure de retard. La présence du public et des avocats n'était pas importante et l'audience s'est déroulée dans de conditions normales.

Déroulé de l'audience

Aucun accusé était présent, sauf Ahmed Friaa qui a comparu en état de liberté. Son avocat a demandé de lever l'interdiction de voyager pour son assisté, demande qui, malgré l'opposition de la partie civile, a été satisfaite.

La famille de Anis Farhani, partie civile, a de son côté demandé à la cour de décerner un mandat d'amener à l'égard des accusés qui n'étaient pas présents et de remettre l'audience à une date ultérieure afin de compléter les procédures de l'action publique.

Suite à cette demande, la Cour a demandé à l'avocat de Jalel Boudrigua d'inviter l'accusé à comparaître avant que un mandat d'amener à son égard soit décerné.

L'audience a été reportée au **19 décembre 2019**.